



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien électromécanicien automobile

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 1/54 |

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| Présentation de l'évolution du titre professionnel | 5 |
| Contexte de l'examen du titre professionnel | 5 |
| Liste des activités | 5 |
| Vue synoptique de l'emploi-type..... | 8 |
| Fiche emploi type | 9 |
| Fiches activités types de l'emploi | 13 |
| Fiches compétences professionnelles de l'emploi | 21 |
| Fiche compétences transversales de l'emploi..... | 47 |
| Glossaire technique | 49 |
| Glossaire du REAC | 51 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 3/54 |

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel Technicien électromécanicien automobile, initialement dénommé Technicien en diagnostic et réparation automobile et constitué de 4 activités a été créé par arrêté du 25 mars 2005, paru au journal officiel du 7 mai 2005.

Révisions successives :

Arrêté du 22 avril 2010 paru au journal officiel du 18 mai 2010 : prorogation 3 ans.

Arrêté du 1er octobre 2011 paru au journal officiel du 1er novembre 2011 : réduction du nombre d'activités de 4 à 3.

Arrêté du 07 octobre 2016 paru au journal officiel le 29 octobre 2016 : passage de 3 à 4 activités.

Arrêté du 16 septembre 2021 paru au journal officiel le 23 septembre 2021 : Prorogation du Titre pour 2 ans.

Pour son réexamen, il est proposé :

- Le maintien des quatre activités telles qu'existantes, la modification de deux compétences de l'activité 1 :
 - Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile
 - Intervenir sur un circuit de climatisation automobile, dont l'intitulé devient : Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.
- La modification de l'intitulé et du contenu de la compétence 10 de l'activité 4 :
 - Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue et de protection des occupants, dont l'intitulé devient : Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite.

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'examen du titre professionnel « technicien électromécanicien automobile » s'est appuyé sur des éléments de veille, l'analyse d'offres d'emploi, des enquêtes en entreprises et des rencontres avec des professionnels du secteur et la branche professionnelle.

Le développement des systèmes avancés d'aide à la conduite et le fait que certains d'entre eux soient devenus obligatoires par l'application du Règlement (UE) 2019/144 depuis 2022 au sein de U.E., oblige à prendre en compte l'intervention sur ces équipements dans le périmètre de compétence du Titre professionnel.

Les nouveaux fluides frigorigènes utilisés dans les circuits de climatisation automobile, notamment depuis 2017, impactent la compétence qui doit prendre en compte l'actualisation des connaissances et des savoir-faire liés à la maintenance des véhicules équipés de ces nouveaux fluides (R1234yf et R744).

Liste des activités

Ancien TP : Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile

Activités :

- Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
- Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 5/54 |

Nouveau TP : Technicien électromécanicien automobile

Activités :

- Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
- Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 6/54 |

Vue synoptique de l'emploi-type

| N° Fiche AT | Activités types | N° Fiche CP | Compétences professionnelles |
|-------------------|---|-------------------|---|
| 1 | Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles | 1 | Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles |
| | | 2 | Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles |
| | | 3 | Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 |
| 2 | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles | 4 | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles |
| | | 5 | Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles |
| | | 6 | Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles |
| 3 | Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques | 7 | Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles |
| | | 3 | Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 |
| | | 8 | Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles |
| 4 | Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires | 9 | Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles |
| | | 10 | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles |
| | | 3 | Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 |
| | | 11 | Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles |
| | | 12 | Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 8/54 |

FICHE EMPLOI TYPE

Technicien électromécanicien automobile

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien électromécanicien automobile assure le diagnostic, la maintenance courante, le montage et la mise en service d'accessoires et la maintenance préventive et corrective des systèmes mécaniques, électriques, électroniques et informatiques des véhicules de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3.5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations thermiques, électriques et hybrides.

Le professionnel intervient, notamment en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un hiérarchique auprès de qui il rend compte des interventions réalisées.

L'emploi s'exerce le plus souvent en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies voire allongées pour certaines interventions dans l'habitacle. Une bonne capacité d'analyse est nécessaire.

La haute technologie des véhicules à diagnostiquer et à réparer requiert une bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques pour mettre en œuvre les procédures de diagnostic et de contrôle des systèmes embarqués.

Le professionnel suit régulièrement des formations chez le constructeur, il informe le service après-vente de l'évolution des prescriptions d'intervention.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service. L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente. Elle nécessite des précautions de manipulation ainsi que le port d'équipements de protection individuelle en relation avec les produits utilisés.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

Entretien et réparation de véhicules automobiles légers

Commerce de détail d'équipements automobiles

Administrations publiques et collectivités territoriale

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Mécanicien de maintenance automobile

Mécanicien automobile

Electricien automobile

Electromécanicien automobile

Après une expérience professionnelle significative :

Technicien confirmé en mécanique automobile

Conseiller / référent technique

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire, conformément au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 9/54 |

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles

Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

2. Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles

Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles

Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles

3. Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques

Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles

4. Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles

Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

Mobiliser les environnements numériques

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981.

Code(s) NSF :

252r--Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers

Fiche(s) Rome de rattachement

I1604 Mécanique automobile

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 10/54 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 11/54 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre des interventions commandées sur la fiche de travaux et des préconisations du constructeur, le professionnel effectue les opérations d'entretien périodique et le remplacement des éléments courants et simples. Il contrôle, répare et remplace les pneus et les pièces d'usure du système de freinage. Il effectue le contrôle et l'entretien des systèmes de climatisation des véhicules automobiles.

A partir de la fiche de travaux renseignée, il prend en charge le véhicule, le protège, l'installe sur le poste de travail adéquat, consulte les données techniques et les méthodes de réparation du constructeur ou du gestionnaire de flotte du véhicule en cas de la Location avec Option d'Achat ou Location Longue Durée (LOA ou LLD) en lien avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour effectuer les opérations décrites.

A l'issue des travaux, il contrôle la conformité, il effectue une lecture des codes défauts sur les systèmes électroniques embarqués dont les systèmes avancés d'aide à la conduite (Advanced Driver Assistance System ou ADAS) qui équipent le véhicule et relève les éventuels codes défauts présents sur le véhicule. Il renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments nécessaires à la facturation (temps passé et matière d'œuvre fournie), les anomalies éventuelles constatées, puis il restitue le véhicule à la réception.

Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri et de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité s'exerce le plus souvent en baie de service rapide ouverte sur la réception. Le professionnel porte une tenue de travail représentative de la profession ou de la marque, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés.

Il opère seul, le plus souvent sur un pont élévateur, sous l'autorité d'un hiérarchique,

Il applique les règles de sécurité et les procédures définies par le constructeur, il s'assure de la qualité des travaux réalisés. Un contrôle final, par un référent technique, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisé afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur ou l'enseigne.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les matériels d'atelier,
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire, conformément au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 13/54 |

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles
Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail et de respect de l'environnement
Respecter des règles et des procédures
Diagnostiquer un problème et le résoudre
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 14/54 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des symptômes recueillis et dans le cadre des interventions commandées sur la fiche de travaux, le professionnel réalise le diagnostic des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission. Il prescrit et met en œuvre les actions correctives pour remédier à l'anomalie constatée.

A partir de la fiche de travaux, il prend en charge le véhicule, le protège, recueille, confirme l'effet client, puis effectue le diagnostic du système défaillant en appliquant la démarche prescrite par le constructeur. Il consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de contrôle en lien avec le système à diagnostiquer. Il identifie les causes et prescrit les actions correctives à effectuer.

Après accord du client, il recherche et consulte la méthode de réparation, s'approvisionne, s'équipe et remédie à l'anomalie constatée en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes défectueux des systèmes de suspension, de direction, et de transmission. Il remet en état les assemblages mécaniques défectueux. Il effectue les contrôles, les réglages et les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient.

A l'issue des travaux, il contrôle la conformité, renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments nécessaires à la facturation (temps passé et matière d'œuvre fournie) et les anomalies éventuelles constatées puis il restitue le véhicule à la réception. Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri et de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité s'exerce le plus souvent en atelier. Le professionnel porte une tenue de travail représentative de la profession ou de la marque, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés.

Il opère seul, sur un pont élévateur ou à l'établi, sous l'autorité d'un hiérarchique,

Il applique les règles de sécurité et les procédures définies par le constructeur.

Il s'assure de la qualité des travaux effectués, toutefois, une étape finale de contrôle par un agent de maîtrise peut être effectuée afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les matériels d'atelier,
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins,
- le centre d'appel technique auprès duquel il s'informe pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire, conformément au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 15/54 |

Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles
Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail et de respect de l'environnement

Diagnostiquer un problème et le résoudre

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 16/54 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des symptômes recueillis et dans le cadre des interventions commandées sur la fiche de travaux, le professionnel réalise le diagnostic du moteur et de ses équipements périphériques puis prescrit les actions correctives à effectuer pour remédier à l'anomalie constatée.

A partir de la fiche de travaux, il prend en charge le véhicule, le protège, recueille, confirme l'effet client, puis effectue le diagnostic du système défaillant en appliquant la démarche prescrite par le constructeur. Il consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de contrôle en lien avec le système à diagnostiquer. Il identifie les causes et prescrit les actions correctives à effectuer. Après accord du client, il consulte la méthode de réparation, s'approvisionne, s'équipe puis remédie à l'anomalie constatée en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes des systèmes périphériques du moteur. Il effectue les contrôles, les réglages et les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient.

A l'issue des travaux, il contrôle la conformité, renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments nécessaires à la facturation (temps passé et matière d'œuvre fournie) et les anomalies éventuelles constatées puis il restitue le véhicule à la réception. Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri et de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité s'exerce le plus souvent en atelier. Le professionnel porte une tenue de travail représentative de la profession ou de la marque, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés.

Il opère seul, sur un pont élévateur ou à l'établi, sous l'autorité d'un hiérarchique,

Il applique les règles de sécurité et les procédures définies par le constructeur.

Il s'assure de la qualité des travaux effectués, toutefois, une étape finale de contrôle par un agent de maîtrise peut être effectuée afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les matériels d'atelier,
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins,
- le centre d'appel technique auprès duquel il s'informe pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire, conformément au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 17/54 |

Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail et de respect de l'environnement

Diagnostiquer un problème et le résoudre

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 18/54 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 4

Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des symptômes recueillis ou dans le cadre des interventions commandées sur la fiche de travaux, le professionnel réalise le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité. Il prescrit et met en œuvre les actions correctives pour remédier à l'anomalie constatée. Il effectue le diagnostic, la pose et la mise en service d'accessoires multimédias, de confort, d'aide à la conduite et de remorquage.

A partir de la fiche de travaux renseignée, il prend en charge le véhicule, le protège, l'installe sur le poste de travail adéquat, consulte les données techniques, les schémas électriques, les méthodes d'intervention et les notices de montage des accessoires en lien avec l'intervention ou le diagnostic à effectuer.

Il effectue la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires multimédias, de confort, d'aide à la conduite et de remorquage.

Il diagnostique les systèmes électriques de traction, de confort et de sécurité puis prescrit les actions correctives à effectuer. Après accord du client, il s'approvisionne, s'équipe puis remédie à l'anomalie constatée en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes défectueux. Il effectue les contrôles, les réglages et les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient.

Il effectue le diagnostic, la remise en état et les éventuels paramétrages/calibrations des systèmes avancés d'aide à la conduite (Advanced Driver Assistance System ou ADAS) qui équipent le véhicule.

Dans son activité de diagnostic, le professionnel peut être amené à travailler sur des systèmes de communication inter systèmes utilisant différents protocoles, les plus courants étant le CAN et le LIN, mais aussi Flexray et SENT, ... Il doit donc être capable de différencier ces différents protocoles.

A l'issue des travaux, il contrôle la conformité, renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments nécessaires à la facturation (temps passé et matière d'œuvre fournie) et les anomalies éventuelles constatées puis il restitue le véhicule à la réception. Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri et de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité s'exerce le plus souvent en atelier. Le professionnel porte une tenue de travail représentative de la profession ou de la marque, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés.

Il opère seul, sur un pont élévateur, une aire de diagnostic ou un établi, sous l'autorité d'un hiérarchique, Il applique les règles de sécurité et les procédures définies par le constructeur.

Il s'assure de la qualité des travaux effectués, toutefois, une étape finale de contrôle par un agent de maîtrise peut être effectuée afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur. Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe auprès de qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les matériels d'atelier,
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins,
- le centre d'appel technique auprès duquel il s'informe pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient,
- le réceptionnaire ou le client, pour expliquer les fonctionnalités de l'accessoire posé.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire, conformément au règlement CE 307/2008.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 19/54 |

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles

Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail et de respect de l'environnement

Diagnostiquer un problème et le résoudre

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 20/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des règles QHSE, protéger et prendre en charge un véhicule pour effectuer les opérations d'entretien courant ou le pré-contrôle technique afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat, consulte le plan d'entretien et les données techniques en rapport avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables et outillages spécifiques et s'équipe des équipements de protection individuelle adaptés. Il effectue les opérations techniques telles que la vidange et le remplissage des circuits de fluide, le remplacement des éléments simples et courants tels que : filtres, bougies, courroies d'accessoires, lignes d'échappement, lampes, balais d'essuie-glace et batteries et le pré-contrôle technique. Il utilise l'outil de diagnostic pour lire et effacer les mémoires d'erreur des calculateurs de gestion, il effectue une lecture des codes défauts sur les systèmes électroniques embarqués dont les systèmes ADAS qui équipent le véhicule et relève les éventuels codes défauts présents sur le véhicule. Il actionne les modes de maintenance et réinitialise les différents capteurs et les indicateurs d'entretien. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux les ingrédients utilisés ainsi que ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier de service rapide ouvert sur la réception et équipé de moyens de levage.

Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement.

Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.

Les lectures de défauts et initialisations sur les systèmes électroniques embarqués sont correctement réalisés.

Les pièces, équipements et matériels sont correctement sélectionnés et mis en œuvre.

La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaissance :

- des obligations légales du réparateur,
- de l'identification d'un véhicule automobile,
- des règles d'hygiène et de sécurité dans les ateliers de réparation automobile,
- des précautions, des moyens et des méthodes de levage des véhicules,
- des principaux outils et matériels courants d'un atelier de réparation automobile,

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 21/54 |

- de la désignation des éléments constitutifs d'un véhicule automobile,
- des fonctions principales des systèmes mécaniques, hydrauliques, électriques et électroniques d'un véhicule automobile,
- des caractéristiques et des spécificités des huiles, de la filtration et des circuits de lubrification,
- des critères de choix d'un plan d'entretien d'un véhicule automobile, préconisations constructeurs, gestionnaire de flotte ou consignes spécifiques de l'enseigne.
- des techniques de vidange et de remplissage des circuits de fluides (sauf fluides frigorigènes),
- des précautions d'intervention sur circuit de refroidissement,
- des caractéristiques et des spécificités des liquides de refroidissement,
- des caractéristiques et des spécificités des liquides de frein,
- des précautions et des techniques de purge d'un circuit de freinage,
- des fonctionnalités de base de l'outil de diagnostic,
- des différents systèmes et principales fonctions des ADAS,
- des précautions d'intervention et des caractéristiques techniques des batteries de servitude,
- des précautions d'intervention et des caractéristiques techniques des bougies d'allumage,
- des caractéristiques et des spécificités des courroies d'accessoires,
- de la réglementation des systèmes d'éclairage, de signalisation et de visibilité,
- des précautions d'intervention sur les systèmes d'éclairage à lampes à décharge,
- des caractéristiques et des spécificités des systèmes d'éclairage,
- des caractéristiques, des spécificités et de la réglementation des systèmes d'échappement,
- de la réglementation liée aux émissions de gaz polluante des échappements des motorisations thermiques,
- des risques liés à l'intervention sur un véhicule embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah.

Protéger un véhicule, le déplacer, mettre en œuvre les moyens de levage et de manutention.

Effectuer la pression des pneus et les niveaux des fluides d'un véhicule (sauf fluides frigorigènes).

Choisir le plan d'entretien adapté à l'usage et au véhicule, préconisations constructeurs, gestionnaire de flotte ou consignes spécifiques de l'enseigne.

Remplacer l'huile et le filtre à huile du moteur thermique.

Contrôler et remplacer les filtres à air, à carburant et de l'habitacle d'un véhicule.

Contrôler et remplacer le liquide de refroidissement.

Actionner les modes de maintenance et réinitialiser les différents capteurs à l'aide d'une valise de diagnostic.

Contrôler et remplacer le liquide de frein.

Contrôler, entretenir et remplacer une batterie de servitude.

Effectuer les paramétrages du système de gestion de la batterie de servitude.

Remplacer les bougies d'allumage ou de pré-post chauffage.

Vérifier et remplacer une courroie asynchrone.

Contrôler visuellement les fonctions de signalisation d'un véhicule.

Contrôler, remplacer les lampes et régler les systèmes d'éclairage.

Contrôler visuellement les fonctions de visibilité d'un véhicule.

Contrôler et remplacer les balais d'essuie-glace.

Contrôler visuellement les canalisations souples et rigides.

Contrôler visuellement les liaisons au sol d'un véhicule.

Vérifier et remettre en état une ligne d'échappement (sauf systèmes de dépollution).

Contrôler la pollution d'un moteur à essence et diesel.

Contrôler le taux de saturation d'un système de filtre à particules des motorisations thermiques.

Préparer le véhicule pour le contrôle technique réglementaire.

Lire et effacer le journal d'erreurs des boîtiers de gestion électronique.

Remettre à zéro les indicateurs de maintenance et interroger les codes défauts des systèmes électroniques embarqués dont ADAS.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 22/54 |

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral. Formuler des conseils d'utilisation et d'entretien du véhicule au client.

Organiser la prise en charge d'un véhicule pour effectuer l'entretien périodique et le pré-contrôle technique. Ordonnancer la mise en œuvre des matériels et des équipements d'atelier.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 23/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des règles QHSE, protéger et réparer ou remplacer les pneus, contrôler et remplacer les pièces d'usure du système de freinage afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat, consulte la méthode de réparation et les données techniques en rapport avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables et outillages spécifiques. Il contrôle l'état des pneus, les remplace ou procède à leur réparation suite à une crevaison, puis effectue l'équilibrage des roues. Il contrôle, remplace les pièces de friction et d'usure du système de freinage et règle les éléments mécaniques du système. Il contrôle et remplace les éléments hydrauliques et pneumatiques défectueux du système de freinage. Il utilise l'outil de diagnostic pour actionner les modes de maintenance lors du remplacement des éléments du freinage à commande électrique ou pour effectuer la purge du circuit hydraulique. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier de service rapide ouvert sur la réception et équipé de ponts élévateurs.

Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement.

Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.

Le pneu monté est conforme au code de la route et adapté au véhicule, la roue étanche et équilibrée avec la précision requise.

Le système de freinage est opérationnel, la purge et l'amorçage de la pédale réalisés.

La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Echanger ou réparer un pneu.

Equilibrer une roue.

Paramétrer un système de surveillance de pression des pneus.

Contrôler et remplacer les éléments mécaniques et électriques du frein de service.

Contrôler et remplacer les éléments mécaniques et électriques du frein d'urgence.

Contrôler et remplacer le liquide de frein.

Contrôler et remplacer les éléments hydrauliques du frein de service.

Contrôler et remplacer les éléments de l'assistance au freinage.

Actionner les modes de maintenance à l'aide de l'outil de diagnostic.

Ordonner les opérations pour effectuer les interventions et les réglages sur les systèmes de freinage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 25/54 |

Ordonnancer les opérations pour remplacer ou réparer un pneu.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral. Formuler des conseils d'entretien et d'utilisation des systèmes de freinage à un client.

Connaissance :

- des caractéristiques d'une roue et d'un pneu,
- de la réglementation liée aux pneumatiques,
- des techniques de réparation d'un pneu,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de freinage à disque et à tambour,
- des caractéristiques et des spécificités des liquides de frein,
- des caractéristiques et des spécificités du freinage hydraulique,
- des précautions et des techniques de purge d'un circuit de freinage,
- des caractéristiques et des spécificités du freinage à commande électrique,
- des caractéristiques et des spécificités des systèmes d'assistance de freinage pneumatiques,
- de la réglementation liée aux systèmes de freinage,
- des fonctionnalités de base de l'outil de diagnostic,
- des règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de la législation relative aux pneus et aux dispositifs de freinage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 26/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des règles QHSE, protéger et contrôler le bon fonctionnement et l'étanchéité d'un système de climatisation, récupérer et charger le fluide d'une installation de climatisation de véhicule, remplacer, ou déposer pour accès, un élément de la boucle froide, tracer l'intervention sur fiche afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient en atelier, sur la boucle froide de climatisation, dans le cadre d'une prestation programmée par le constructeur, d'une réparation sur la base d'un diagnostic établi, d'une dépose pour accès. Il prend en compte les spécificités relatives aux différents fluides frigorigènes équipant les véhicules automobiles : R134a, R1234yf et R744. Il tient également compte du type de motorisation du véhicule, thermique, hybride ou électrique pour déterminer son mode d'intervention.

Il travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail à manches longues, des gants protégeant des risques chimiques, des lunettes de protection et des chaussures de sécurité.

Il respecte la réglementation en vigueur pour choisir les moyens matériels et mettre en œuvre les méthodes de détection de fuite. Il établit une fiche d'intervention pour chaque manipulation du fluide frigorigène qu'il signe puis remet à son hiérarchique afin qu'il puisse établir le bilan annuel. Il est conscient des peines encourues en cas d'infraction et en informe le client si besoin.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites et à la réglementation relative à la manipulation des fluides frigorigènes.

Le fluide frigorigène est confiné, la détection de fuite et le test d'efficacité de la climatisation réalisés.

La fiche d'intervention spécifique aux fluides frigorigènes est correctement renseignée.

La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaissance :

- des gaz à effet de serre, de l'effet de serre, des impacts sur le changement climatique,
- de la réglementation liée aux différents fluides frigorigènes,
- des précautions d'intervention sur les circuits de fluide frigorigène,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des fluides frigorigènes R134a, R1234YF, R744 CO2 et des huiles frigorigènes,
- des éléments constituant une boucle froide de climatisation,
- du principe de fonctionnement d'un système de climatisation,
- des moyens et des méthodes de manipulation des fluides frigorigènes
- des moyens et méthodes de recherche de fuite dans le respect des normes ATEX,
- des moyens et des méthodes de contrôle d'étanchéité des circuits de fluide frigorigène.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 27/54 |

Identifier les différents fluides frigorigènes présents dans les véhicules.
Charger en fluide et en huile une station de climatisation.
Contrôler le fonctionnement d'une climatisation par relevé de pression et de température et de son efficacité.
Vidanger un circuit de climatisation.
Remplacer le filtre du fluide frigorigène.
Tirer au vide un circuit de climatisation.
Effectuer le complément en huile du circuit de climatisation.
Recharger en fluide un circuit de climatisation.
Contrôler l'étanchéité d'un circuit de climatisation.
Rechercher et localiser une fuite sur la boucle froide, dans le respect de la norme ATEX concernant le fluide R1234yf.
Etablir une fiche d'intervention climatisation.
Nettoyer les conduites d'air du système de climatisation.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.
Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral.
Formuler des conseils liés à l'utilisation d'un système de climatisation automobile au client.
Informers le client des pénalités encourues en cas d'infraction à la réglementation sur les fluides frigorigènes.

Ordonnancer les opérations pour effectuer un contrôle de fonctionnement, une manipulation de fluide frigorigène, le remplacement d'un composant ou un contrôle d'étanchéité du circuit.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 28/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des symptômes de dysfonctionnement, des règles QHSE, protéger le véhicule et remettre en conformité les systèmes mécaniques et électriques de direction et de liaison au sol et régler la géométrie des trains roulants afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel prend en charge le véhicule, le protège, confirme l'effet décrit par le client, puis effectue le diagnostic du système défaillant en appliquant la démarche prescrite par le constructeur. Il consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de contrôle en lien avec le système à diagnostiquer. Il recherche les causes de l'anomalie par essais et mesurages puis identifie les actions correctives à effectuer. Après accord du client, il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour remédier à l'anomalie constatée en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes défectueux des systèmes de suspension et de direction. Il remet en état les assemblages mécaniques défectueux et effectue les contrôles, les réglages et les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier équipé de ponts élévateurs. Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité. Lors d'une intervention sur un système pyrotechnique de protection des occupants, il applique les prescriptions de mise en sécurité du constructeur. La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer. La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux systèmes de direction et de liaison au sol, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes. Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites. Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de direction ou de liaison au sol objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial. La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et interpréter un schéma électrique.
Diagnostiquer, remplacer une crémaillère de direction et ses rotules axiales.
Diagnostiquer, remplacer les éléments de suspension.
Diagnostiquer, remplacer les roulements de moyeux.
Diagnostiquer, remplacer un pivot ou une fusée.
Diagnostiquer, régler la géométrie des trains roulants.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 29/54 |

Mettre en sécurité un système pyrotechnique de retenue des occupants.
Diagnostiquer, réparer un système de direction à assistance électrohydraulique ou électrique.
Diagnostiquer, réparer un système de contrôle de la trajectoire.
Contrôler, remplacer les capteurs et les actionneurs des systèmes de direction et de liaison au sol.
Réparer les liaisons électriques des systèmes de direction et de liaison au sol.
Calibrer les capteurs des systèmes de direction et de liaison au sol.

Mettre en œuvre une démarche prescrite de diagnostic.
Ordonnancer les opérations pour diagnostiquer, réparer et régler les systèmes de direction et de liaison au sol d'un véhicule automobile.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral.
Communiquer avec le centre d'appel technique pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.

Connaissance :

- des méthodes de diagnostic,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des différents types de suspension,
- des caractéristiques techniques et des méthodes de démontage des roulements de moyeux,
- des précautions liées à l'utilisation d'outils de compression de suspension,
- des techniques de démontage, de reconditionnement et de remontage de moyeux, d'articulation et de suspension,
- des caractéristiques des angles des trains roulants et de leur influence sur le comportement routier du véhicule,
- des précautions et des méthodes d'intervention sur système de retenue des occupants,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des équipements électriques,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,
- des techniques de mesure des circuits électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des techniques de raccordement et de réparation des liaisons électriques,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de direction à assistance électrohydraulique et électrique,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de freinage découplés équipant certains véhicules électriques et hybrides,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes d'antiblocage des roues,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de contrôle de la trajectoire,
- de la technologie et des techniques de contrôle des capteurs et les actionneurs des systèmes de direction, de freinage et de liaison au sol,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 30/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des règles QHSE, protéger et réaliser les opérations de perçage, taraudage, filetage et ajustage sur un véhicule automobile, pour réparer un assemblage mécanique défectueux ou endommagé afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel remet en état l'assemblage, pose des filets rapportés ou des inserts si nécessaire. Il remplace les vis, goujons et écrous défectueux, applique un serrage contrôlé et s'assure de la fiabilité de la réparation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le cadre d'une réparation ponctuelle d'un assemblage mécanique suite à une anomalie constatée au préalable ou survenue lors d'un démontage. Dans ce dernier cas, il informe son hiérarchique. Il remédie à l'anomalie par perçage, taraudage, filetage et ajustage en s'équipant de moyens de protection individuelle tels que gants et lunettes de protection.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer. Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites. Le choix des instruments de mesure est pertinent et les mesures réalisées sont justes. Les outils de coupe et d'ajustage sont correctement utilisés, l'assemblage réalisé est fonctionnel. La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mesurer une pièce, une vis, un alésage.
Scier une pièce métallique à l'aide d'une scie manuelle.
Dilater une pièce métallique à l'aide d'un appareil de chauffe.
Tracer, pointer et percer une pièce métallique.
Extraire une vis cassée à l'aide d'un extracteur conique ou cylindrique.
Tarauder ou fileter une pièce métallique.
Poser un filet rapporté ou un insert.
Assembler des éléments par vissage, rivetage.
Appliquer un serrage contrôlé.

Ordonnancer les opérations pour réparer un assemblage mécanique défectueux ou endommagé.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral.

Connaissance :

- des principaux matériaux constituant un véhicule,
- des techniques de lecture d'une vue éclatée,
- des outils de mesure et de leur utilisation,

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 31/54 |

- des outils de traçage, coupe, perçage et de leur utilisation,
- des moyens et des méthodes de réparation des filets et des taraudages,
- des caractéristiques mécaniques de la visserie,
- des moyens et des méthodes de serrage contrôlé,
- des précautions et des consignes de sécurité liées à l'usage d'un appareil de chauffe (type chalumeau ou à induction).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 32/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des symptômes de dysfonctionnement, des règles QHSE, protéger le véhicule et remettre en conformité les systèmes mécaniques et électriques d'embrayage, des boîtes de vitesse à commande manuelle ou robotisée et des arbres de transmission afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel prend en charge le véhicule, le protège, confirme l'effet décrit par le client, puis effectue le diagnostic du système défaillant en appliquant la démarche prescrite par le constructeur. Il consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de contrôle en lien avec le système à diagnostiquer. Il recherche les causes de l'anomalie par essais et mesurages puis identifie les actions correctives à effectuer. Après accord du client, il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour remédier à l'anomalie constatée en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes défectueux des systèmes de transmission. Il remet en état les assemblages mécaniques défectueux et effectue les contrôles, les réglages et les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le cadre d'une réparation ponctuelle d'un assemblage mécanique à la suite d'une anomalie constatée au préalable ou survenue lors d'un démontage. Dans ce dernier cas, il informe son hiérarchique. Il remédie à l'anomalie par perçage, taraudage, filetage et ajustage en s'équipant de moyens de protection individuelle tels que gants et lunettes de protection.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.
La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux organes de transmission, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.
Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.
Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur l'organe de transmission objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.
La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et interpréter un schéma électrique.
Diagnostiquer, remplacer un embrayage et sa commande mécanique, électrique ou hydraulique.
Diagnostiquer, remplacer un volant moteur.
Diagnostiquer, remplacer un arbre de transmission.
Diagnostiquer une boîte de vitesse mécanique et sa commande manuelle ou robotisée.
Réparer une boîte de vitesse mécanique et son différentiel.
Réparer les liaisons électriques des systèmes de transmission.
Effectuer les apprentissages et les paramétrages des capteurs et des actionneurs de commande des systèmes de transmission.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 33/54 |

Mettre en œuvre une démarche prescrite de diagnostic.

Ordonner les opérations à effectuer pour diagnostiquer et réparer les systèmes de transmission d'un véhicule automobile.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral. Communiquer avec le centre d'appel technique pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.

Connaissance :

- des méthodes de diagnostic,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des embrayages,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des arbres de transmission,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des boîtes de vitesse mécaniques,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des boîtes de vitesse mécaniques robotisées,
- des méthodes de contrôle et de réglage des embrayages,
- des méthodes de contrôle d'un volant moteur,
- des caractéristiques techniques des lubrifiants utilisés pour les organes de transmission,
- des moyens et des méthodes d'étanchéité des systèmes de transmission,
- des caractéristiques techniques et des méthodes de démontage des roulements d'arbres,
- des méthodes de démontage, de contrôle, de réparation et de réglage des boîtes de vitesse mécaniques,
- des précautions liées à la réparation des boîtes de vitesse mécaniques,
- de la technologie et des techniques de contrôle des capteurs et des actionneurs des systèmes de transmission,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des techniques de raccordement et de réparation des liaisons électriques,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 34/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des symptômes de dysfonctionnement, des règles QHSE, protéger le véhicule et remettre en conformité les moteurs essences et diesels des véhicules automobiles afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel prend en charge le véhicule, le protège, recueille et confirme l'effet client, puis effectue le diagnostic du système défaillant en appliquant la démarche prescrite par le constructeur. Il consulte les données techniques et les méthodes de contrôle en lien avec le moteur à diagnostiquer. Il identifie les causes de l'anomalie puis prescrit les actions correctives à effectuer. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier équipé de ponts élévateurs. Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité. Pour la manipulation des organes lourds, il utilise les moyens de levage à sa disposition et peut, ponctuellement, se faire assister par un collègue.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer. La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux moteurs thermiques, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes. Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites. Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le moteur thermique, il est étanche et son fonctionnement est à l'initial. La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler les compressions et l'étanchéité des cylindres.
Contrôler et régler les jeux aux soupapes.
Contrôler et régler un système d'entraînement de la distribution.
Contrôler et remplacer une pompe à eau.
Diagnostiquer les fuites du joint de culasse.
Contrôler le haut moteur et son système de distribution.
Contrôler un circuit de lubrification.
Contrôler le bas moteur.
Diagnostiquer l'état d'un moteur à essence à partir de ses émissions gazeuses.

Mettre en œuvre une démarche prescrite de diagnostic.
Ordonner les opérations à effectuer pour diagnostiquer un moteur thermique.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 35/54 |

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral. Communiquer avec le centre d'appel technique pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.

Connaissance :

- des méthodes de diagnostic,
- des techniques de la mesure dimensionnelle appliquée aux moteurs,
- des caractéristiques techniques des moteurs à essence et diesel,
- du fonctionnement d'un moteur thermique à essence et diesel,
- des précautions liées aux interventions sur le groupe motopropulseur,
- des précautions d'intervention sur un circuit de carburant,
- des précautions d'intervention sur circuit de refroidissement,
- des consignes de sécurité pour les matériels de levage,
- des caractéristiques de la distribution et de la culasse,
- des caractéristiques et des spécificités du joint de culasse,
- des caractéristiques et des spécificités d'un circuit de lubrification du moteur,
- des moyens et des méthodes de contrôle du moteur thermique,
- des méthodes de contrôle et de réglage des jeux aux soupapes,
- des techniques de contrôle des émissions de gaz des moteurs à essence et diesel,
- de la réglementation liée aux émissions de gaz des moteurs à essence et diesel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 36/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des symptômes de dysfonctionnement, des règles QHSE, protéger le véhicule et remettre en conformité les systèmes d'alimentation en air et en carburant, de gestion électronique du moteur, de dépollution, de charge, de démarrage et de refroidissement afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel prend en charge le véhicule, le protège, confirme l'effet décrit par le client, puis effectue le diagnostic du système défaillant en appliquant la démarche prescrite par le constructeur. Il consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de contrôle en lien avec le système à diagnostiquer. Il recherche les causes de l'anomalie par essais et mesurages puis identifie les actions correctives à effectuer. Après accord du client, il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour remédier à l'anomalie constatée en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes défectueux des systèmes périphériques du moteur. Il remet en état les assemblages mécaniques défectueux et effectue les contrôles, les réglages et les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier équipé de ponts élévateurs. Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité. Lors d'une intervention sur un véhicule disposant d'un système Stop&Start, il applique les prescriptions de sécurité du constructeur. La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer. La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux périphériques du moteur et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes. Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites. Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le périphérique du moteur, il est étanche et son fonctionnement est à l'initial. La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et interpréter un schéma électrique.
Diagnostiquer et remplacer les éléments du circuit d'alimentation en air.
Diagnostiquer et remplacer les éléments du circuit d'alimentation en carburant.
Diagnostiquer et remplacer les éléments hydrauliques des systèmes d'injection à haute pression.
Diagnostiquer et remplacer les capteurs des systèmes de gestion du moteur à essence et diesel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 37/54 |

Diagnostiquer et remplacer les actionneurs des systèmes de gestion du moteur à essence et diesel.
 Diagnostiquer et remplacer les éléments des systèmes de dépollution.
 Diagnostiquer et remplacer les éléments du circuit de refroidissement.
 Diagnostiquer et remplacer un démarreur.
 Diagnostiquer et remplacer un alternateur.
 Réparer ou remplacer les liaisons électriques des systèmes périphériques du moteur.
 Contrôler les émissions gazeuses des moteurs thermiques.
 Effectuer les apprentissages et les paramétrages des capteurs et des actionneurs de commande des systèmes de gestion du moteur.

Mettre en œuvre une démarche prescrite de diagnostic.
 Ordonner les opérations à effectuer pour diagnostiquer et réparer un faisceau électrique.
 Ordonner les opérations à effectuer pour diagnostiquer et remplacer les éléments des circuits d'alimentation en air et en carburant du moteur.
 Ordonner les opérations à effectuer pour diagnostiquer et remplacer les éléments des systèmes de dépollution.
 Ordonner les opérations à effectuer pour diagnostiquer et remplacer les éléments des systèmes de gestion du moteur.
 Ordonner les opérations pour diagnostiquer et réparer un circuit de refroidissement.
 Ordonner les opérations à effectuer pour diagnostiquer et remplacer un démarreur ou un alternateur.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.
 Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral.
 Communiquer avec le centre d'appel technique pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.

Connaissance :

- des méthodes de diagnostic,
- de la réglementation liée aux émissions de gaz des moteurs à essence et diesel,
- des précautions liées aux interventions sur le groupe motopropulseur,
- des précautions d'intervention sur un circuit de carburant,
- des précautions d'intervention sur circuit de refroidissement,
- des caractéristiques et des spécificités des liquides de refroidissement,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits d'allumage et de préchauffage,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits d'alimentation en air,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits d'alimentation en carburant,
- des moyens et des méthodes d'extraction des injecteurs diesel à haute pression,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de dépollution,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,
- des techniques de mesure des grandeurs électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des techniques de raccordement des liaisons électriques,
- de la technologie et des techniques de contrôle des capteurs et les actionneurs des systèmes périphériques du moteur,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits de charge et de démarrage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 38/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des symptômes de dysfonctionnement, des règles QHSE, protéger le véhicule et déposer les éléments d'habillage externe ou interne au véhicule (habillage planche de bord, portière, bouclier, garniture de coffre, ...) pour effectuer le montage et le raccordement électrique d'accessoires de portage, de remorquage, de confort, d'aide à la conduite et multimédias. A l'aide de l'outil de diagnostic, effectuer le paramétrage des systèmes de gestion. Effectuer le diagnostic d'un dysfonctionnement à la demande d'un client ou à la suite d'une défaillance de fonctionnement lors du montage. Mettre en service et présenter les fonctionnalités de l'accessoire afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, le professionnel intervient, en atelier, dans le cadre de la réalisation d'un montage mécanique et d'un raccordement électrique ou d'un dysfonctionnement d'accessoires de post-équipement sur véhicule automobile.

Pour la pose et la mise en service, il suit le mode opératoire décrit dans les notices de montage tout en respectant les prescriptions du constructeur et les obligations réglementaires. Ces interventions s'effectuent sans altérer les circuits électriques et les réseaux de communication du véhicule.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage et de protection de l'environnement.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux accessoires de post-équipement et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.

Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites sur les documentations techniques du véhicule et de l'accessoire.

Lors du montage, les réglages et les paramétrages sont réalisés sur l'accessoires de post-équipement, son fonctionnement est à l'initial.

La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et interpréter un schéma électrique.

Déposer ou dégarnir des éléments amovibles.

Poser et régler des feux additionnels.

Poser des équipements multimédias et de communication.

Poser des équipements additionnels de confort et d'aide à la conduite.

Poser des accessoires de portage et de remorquage.

Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un accessoire de post-équipement.

Raccorder ou réparer des liaisons électriques par soudage et sertissage.

Configurer les accessoires et les boîtiers de gestion.

Ordonnancer les opérations pour diagnostiquer un dysfonctionnement ou poser et mettre en service un accessoire de véhicule.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 39/54 |

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral. Décrire au réceptionnaire ou au client, les fonctionnalités de l'accessoire posé.

Connaissance :

- des méthodes de diagnostic,
- de la réglementation liée aux accessoires automobiles,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des équipements électriques,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,
- des techniques de mesure des grandeurs électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des moyens et des techniques de démontage des habillages d'un véhicule,
- des techniques et des moyens de traçage, de coupe et de perçage pour poser un accessoire,
- des techniques de raccordement des liaisons électriques,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 40/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des symptômes de dysfonctionnement, des règles QHSE, protéger le véhicule et remettre en conformité les systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS) afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel prend en charge le véhicule, le protège, confirme l'effet décrit par le client, puis effectue le diagnostic du système défaillant en appliquant la démarche prescrite par le constructeur. Il consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de contrôle en lien avec le système à diagnostiquer. Il recherche les causes de l'anomalie par essais et mesurages puis identifie les actions correctives à effectuer. Après accord du client, il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour remédier à l'anomalie constatée en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes défectueux des systèmes d'ouvrants, de retenue et de protection des occupants. Il effectue les contrôles, les réglages, les calibrations et les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel travaille en atelier, seul, souvent accroupi ou courbé, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail et des chaussures de sécurité.

Pour diagnostiquer, déposer ou réparer un système pyrotechnique de retenue et de protection des occupants, il applique les prescriptions de mise en sécurité du constructeur.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.

Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.

Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants ou le système avancé d'aide à la conduite objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.

La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et interpréter un schéma électrique.

Diagnostiquer, réparer les systèmes de serrure de portière, de coffre et de hayon. Diagnostiquer, réparer les systèmes de fermeture centralisée.

Diagnostiquer, réparer les systèmes de lève-vitre.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 41/54 |

Réparer les liaisons électriques par soudage et sertissage. Neutraliser un système pyrotechnique de retenue des occupants.

Diagnostiquer, réparer les systèmes de retenue et de protection des occupants.

Diagnostiquer, réparer et calibrer ou paramétrer les systèmes ADAS.

Mettre en œuvre une démarche prescrite de diagnostic.

Ordonnancer les opérations à effectuer pour diagnostiquer et réparer les systèmes des ouvrants.

Ordonnancer les opérations à effectuer pour diagnostiquer et réparer les systèmes de retenue et de protection des occupants.

Ordonnancer les opérations pour réparer un système ADA

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral.

Communiquer avec le centre d'appel technique pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.

Connaissance :

- des méthodes de diagnostic,
- des différents protocoles de communication inter systèmes : CAN, LIN, FlexRay, SENT, ...
- des différents systèmes, des fonctions et composants des ADAS, ainsi que des communications inter systèmes,
- des méthodes de remplacement, paramétrage ou calibration spécifiques aux systèmes ADAS
- des précautions d'intervention sur système de retenue des occupants,
- de la réglementation concernant les systèmes de retenue des occupants,
- des moyens et des techniques d'intervention sur système de retenue des occupants,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,
- des techniques de mesure des grandeurs électriques,
- des techniques de raccordement et de réparation des liaisons électriques,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic,
- des fonctionnalités du multimètre et de la pince ampéremétrique
- des fonctionnalités des systèmes de lève-vitre électriques,
- des fonctionnalités des systèmes de serrure et de fermeture centralisée.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 42/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des symptômes de dysfonctionnement, des règles QHSE, protéger le véhicule et remettre en conformité les réseaux de communication, les systèmes de signalisation, et d'information, les équipements de visibilité et de conditionnement d'air afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Le professionnel prend en charge le véhicule, le protège, confirme l'effet décrit par le client, puis effectue le diagnostic du système défaillant en appliquant la démarche prescrite par le constructeur. Il consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de contrôle en lien avec le système à diagnostiquer. Il recherche les causes de l'anomalie par essais et mesurages puis identifie les actions correctives à effectuer. Après accord du client, il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour remédier à l'anomalie constatée en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes défectueux des systèmes d'information, de communication et de confort. Il effectue les réglages et les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel travaille en atelier, seul, souvent accroupi ou courbé, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail et des chaussures de sécurité.

Lors de la dépose d'un système pyrotechnique de protection des occupants, il applique les prescriptions de mise en sécurité du constructeur.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux systèmes de signalisation et d'information, aux équipements de visibilité et de conditionnement d'air et les réseaux de communication, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.

Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.

Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de signalisation et d'information, l'équipement de visibilité, de conditionnement d'air ou le réseaux de communication objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.

La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et interpréter un schéma électrique.

Diagnostiquer, réparer les réseaux multipléxés.

Diagnostiquer, réparer les systèmes de signalisation.

Diagnostiquer, réparer les systèmes information.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 43/54 |

Diagnostiquer, réparer les systèmes d'essuyage des vitres.
Diagnostiquer, réparer les systèmes des rétroviseurs intérieurs et extérieurs.
Diagnostiquer, réparer les systèmes de dégivrage et désembuage (sauf vitrages).
Diagnostiquer, réparer les systèmes de conditionnement d'air de l'habitacle.
Réparer les liaisons électriques par soudage et sertissage.

Mettre en œuvre une démarche prescrite de diagnostic.
Ordonnancer les opérations à effectuer pour diagnostiquer et réparer les réseaux de communication.
Ordonnancer les opérations à effectuer pour diagnostiquer et réparer les systèmes de signalisation et d'information.
Ordonnancer les opérations à effectuer pour diagnostiquer et réparer les systèmes de visibilité et de conditionnement d'air de l'habitacle.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral.
Communiquer avec le centre d'appel technique pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.

Connaissance :

- des méthodes de diagnostic,
- des précautions d'intervention sur les systèmes de retenue des occupants,
- des précautions d'intervention sur circuit électrique,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des équipements électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des techniques de mesure des grandeurs électriques,
- des techniques de raccordement et de réparation des liaisons électriques,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des réseaux de communication,
- des techniques de mesure des réseaux multipléxés,
- des fonctionnalités des systèmes de signalisation,
- des fonctionnalités des systèmes d'information, y compris le système d'appel d'urgence,
- des fonctionnalités des systèmes de visibilité,
- des fonctionnalités des systèmes de conditionnement d'air, y compris les pompes à chaleur présentes sur les véhicules électriques et hybrides et leur impact sur la régulation de T° batterie,
- de la réglementation concernant les systèmes de signalisation et de visibilité.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 44/54 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée ou de consignes orales du responsable hiérarchique, en tenant compte des symptômes de dysfonctionnement, des règles QHSE, protéger le véhicule et remettre en conformité un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides afin de restituer au client un véhicule apte à circuler en toute sécurité et l'alerter au sujet d'altérations pouvant affecter son véhicule.

Pour effectuer un diagnostic en maintenance préventive, le professionnel prend en charge le véhicule, le protège, effectue une lecture des informations d'autodiagnostic et les contrôles prescrits par le constructeur. Au terme, il préconise les actions éventuelles à réaliser.

Pour effectuer un diagnostic en maintenance corrective, il prend en charge le véhicule, recueille, confirme l'effet client, puis diagnostique le système défaillant. Il recherche et consulte les prescriptions de sécurité, les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de contrôle. Il contrôle, mesure, actionne les éléments du système.

Au terme de son analyse, il prescrit les actions à mettre en œuvre pour remédier au dysfonctionnement.

Pour effectuer les actions correctives, après accord du client, il consulte les méthodes de réparation et la procédure de consignation du véhicule.

Il s'approvisionne, s'équipe, met hors tension le véhicule puis effectue la réparation ou le remplacement des liaisons électriques, éléments ou organes tels que : moteur électrique, batterie, système de charge, convertisseur, onduleur, module de gestion électronique, système de régulation thermique.

Il déconsigne le véhicule. Il effectue les réglages, les paramétrages et le contrôle final du système sur lequel il est intervenu.

Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier équipé de ponts élévateurs.

Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement.

Il porte des vêtements de travail, des chaussures de sécurité et des équipements de protection individuelle adaptés.

Il limite son intervention au périmètre des systèmes pour lesquels il est habilité, formé, outillé et documenté. Pour la manipulation des organes lourds (batterie de traction, moteur), il utilise les moyens de levage à sa disposition et peut, ponctuellement, se faire assister par un collègue.

Pour les travaux à effectuer sur des véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Critères de performance

Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.

Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.

Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.

La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 45/54 |

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et interpréter un schéma électrique.
Délimiter, baliser une zone de travail autour d'un véhicule à traction électrique.
Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle adaptés.
Mettre hors tension un véhicule à traction électrique.
Effectuer les vérifications d'absence de tension.
Remplir les documents de traçabilité de l'intervention.
Déconsigner un véhicule à traction électrique.
Contrôler les paramètres du système de gestion de la batterie de traction.
Contrôler les paramètres du système de gestion électronique de la traction.
Contrôler les paramètres du système électrique de traction.
Contrôler, réparer ou remplacer les liaisons électriques.
Diagnostiquer, remplacer les capteurs et les actionneurs du système de gestion électronique du moteur.
Diagnostiquer, remplacer les éléments du système de régulation thermique de la chaîne de traction.
Effectuer les apprentissages et les paramétrages des systèmes de gestion électronique du véhicule.

Rechercher et mettre en œuvre une démarche prescrite de maintenance ou de diagnostic.
Ordonnancer les opérations à effectuer pour consigner un véhicule et assurer la sécurité de la zone de travail au cours du déroulement de travaux d'ordre électrique.
Ordonnancer les opérations à effectuer pour réaliser les contrôles et les paramétrages des systèmes de traction du véhicule.
Ordonnancer les opérations à effectuer pour diagnostiquer et remplacer les éléments défectueux du système électrique de traction du véhicule.
Ordonnancer les opérations à effectuer pour diagnostiquer et réparer un dysfonctionnement du système de régulation thermique de la chaîne de traction.
Ordonnancer les opérations à effectuer pour diagnostiquer ou remplacer les éléments du système de gestion du moteur électrique.

Signaler et interdire l'accès à une zone consignée réservée à des travaux d'ordre électrique.
Communiquer et échanger des documents et des informations de suivi d'intervention d'ordre électrique avec les personnes concernées.
Communiquer avec le centre d'appel technique pour rechercher les causes récurrentes de pannes et les particularités du système sur lequel il intervient.
Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.
Rendre compte de l'intervention à son hiérarchie, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral.

Connaissance :

- des normes et des prescriptions de sécurité relatives à la prévention des risques électriques,
- des moyens et des méthodes de protection des risques électriques,
- des technologies de véhicules électriques et hybrides,
- du fonctionnement d'une chaîne de traction électrique,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des batteries, des moteurs électriques et des organes de puissance du système de traction électrique,
- des précautions d'intervention liées aux opérations sur circuit électrique,
- des méthodes d'intervention et de diagnostic,
- des techniques de mesure de grandeurs électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des techniques de raccordement des liaisons électriques en réparation,
- de la technologie et des techniques de contrôle des capteurs et des actionneurs des systèmes de gestion électronique de la chaîne de traction électrique ou hybride,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 46/54 |

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des documents d'atelier complétés et des observations réalisées, rendre compte de ses interventions à son hiérarchique et au client.

Expliquer l'origine d'un dysfonctionnement ou les symptômes constatés à un référent technique, type chef d'atelier, expert ou téléassistant.

Retransmettre après formation, des informations techniques ou organisationnelles nouvelles à ses collègues d'atelier.

Le technicien électronicien automobile reçoit et transmet des consignes, prend en compte et rédige des documents d'atelier, communique à l'oral avec le client ou son hiérarchique pour obtenir les informations utiles à son intervention ou rendre compte des travaux réalisés.

Dans son activité, il est amené à former localement ses collègues d'atelier après avoir suivi une formation constructeur ou réseau.

Il peut être amené à interagir avec des personnes en situation de handicap et doit donc connaître les règles de communication interpersonnelle et les notions de base concernant les spécificités relatives à cette situation.

Critères de performance

Les consignes écrites et orales sont prises en compte.

Les documents d'atelier sont complétés.

Les informations utiles sont demandées à l'oral aux interlocuteurs concernés.

Les informations relatives aux diagnostics ou symptômes des dysfonctionnements sont clairement énoncées.

Le mode de communication orale est adapté à l'interlocuteur.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Appliquer toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des règles d'hygiène, de sécurité au poste de travail et de protection du véhicule. Prendre en compte les autres personnes dans les mesures de prévention mises en œuvre.

Appliquer les règles de tri et de recyclage des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Identifier et respecter les modes opératoires utiles aux interventions à réaliser.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour l'intervention à effectuer.

Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient.

Les dispositifs d'extraction de fumée et de récupération des fluides sont utilisés.

Les corps gras au sol sont éliminés.

L'espace de travail est dégagé de toute entrave à la circulation des personnes.

Les règles de tri et de recyclage des déchets sont appliquées.

Les modes opératoires sont identifiés et appliqués en fonction des travaux à réaliser.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 47/54 |

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suite à une défaillance de fonctionnement, rechercher et identifier la cause première puis remettre en état de fonctionnement le véhicule.

Le technicien électromécanicien automobile intervient sur des véhicules défectueux en utilisant une méthodologie de diagnostic rigoureuse.

Il recueille méthodiquement les informations sur la défaillance en questionnant les utilisateurs, en étudiant les documents techniques, en identifiant les symptômes et en récoltant des indices.

A partir d'hypothèses ordonnées, il recherche la cause première de la défaillance.

Une fois le diagnostic établi, il répare ou remet en conformité le véhicule puis effectue un essai routier pour confirmer son fonctionnement correct sur route et en toute sécurité.

Le diagnostic est réalisé méthodiquement et la cause première de la défaillance est identifiée.

Les pièces défaillantes sont remplacées, calibrées ou paramétrées le cas échéant, dans le respect des préconisations constructeur ou réseau.

Les évolutions des paramètres de fonctionnement sont interprétées.

En fin d'intervention, le véhicule est en état de fonctionner avec ses performances initiales et en sécurité.

Critères de performance

Le diagnostic est réalisé méthodiquement et la cause première de la défaillance est identifiée.

Les pièces défaillantes sont remplacées, calibrées ou paramétrées le cas échéant, dans le respect des préconisations constructeur ou réseau.

Les évolutions des paramètres de fonctionnement sont interprétées.

En fin d'intervention, le véhicule est en état de fonctionner avec ses performances initiales et en sécurité.

Mobiliser les environnements numériques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de déterminer les causes d'un dysfonctionnement constaté ou pour identifier une méthode d'intervention en maintenance, consulter les bases d'information, les données techniques et les méthodes de diagnostic et de réparation du constructeur ou du réseau.

Utiliser un outil de diagnostic informatique pour communiquer avec le réseau de bord du véhicule, pour utiliser les modes de diagnostic, de contrôle et de maintenance des systèmes électriques, électromécaniques et électroniques embarqués.

Utiliser une messagerie électronique, une plateforme de formation à distance ou un système de visioconférence.

Rechercher des informations dans un moteur de recherche en ligne.

Utiliser les outils bureautiques courants.

Critères de performance

Les données techniques et la méthode d'intervention sont identifiées.

Les fonctionnalités de l'outil de diagnostic, décrites dans la méthode de diagnostic, sont intégralement utilisées.

Les modes de maintenance de l'outil de diagnostic en lien avec l'intervention à réaliser sont actionnés.

Les indicateurs de maintenance sont correctement paramétrés.

Les valeurs adaptatives sont réinitialisées après le remplacement des éléments.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 48/54 |

Glossaire technique

ADAS

Advanced Driver Assistance Systems, ou systèmes avancés d'aide à la conduite.

ATEX

ATmosphère EXplosive, norme de sécurité relative à la prévention des risques d'explosion en présence de matières inflammables et combustibles. Directives 2014/34/UE ou ATEX 95 pour les équipements destinés à être utilisés en zone ATEX ou et 1999/92/CE ou ATEX 137 pour la protection des travailleurs.

LLD

Location Longue Durée.

LOA

Location avec Option d'Achat.

Outil de diagnostic

Matériel informatique intégrant un logiciel et une interface permettant de communiquer avec le réseau de bord et les systèmes électroniques embarqués des véhicules et engins afin de relever des informations, de piloter les commandes électriques, de configurer les équipements et de mettre à jour les logiciels embarqués.

QHSE

Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 49/54 |

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 51/54 |

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TEA | REAC | TP-00445 | 11 | 04/10/2023 | 04/10/2023 | 52/54 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien électromécanicien automobile

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 1/44 |

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien électromécanicien automobile

Sigle du titre professionnel : TEA

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 252r - Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers-

Code(s) ROME : I1604

Formacode : 23637

Date de l'arrêté : 28/09/2023

Date de parution au JO de l'arrêté : 30/09/2023

Date d'effet de l'arrêté : 02/11/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TEA

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 3/44 |

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|--|-------------|--|
| Mise en situation professionnelle | <p>Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles</p> <p>Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles</p> <p>Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744</p> <p>Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles</p> <p>Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles</p> <p>Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles</p> <p>Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles</p> <p>Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles</p> <p>Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles</p> | 06 h 00 min | <p>La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :</p> <p>A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise plusieurs opérations à la suite (l'ordre des opérations n'a pas d'importance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 h 00 un entretien périodique ou pré contrôle technique sur un véhicule automobile. • 1 h 00 un remplacement ou réparation d'un pneumatique et remplacement d'un élément du système de freinage. • 0 h 30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation. • 1 h 00 un diagnostic des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles, puis réalisation d'une réparation d'un assemblage endommagé. • 1 h 00 un diagnostic d'un périphérique moteur et du moteur thermique essence ou diesel d'un véhicule, avec les conclusions sur les opérations à mener pour remettre en conformité le véhicule. • 1 h 00 un diagnostic d'un réseau de communication, d'un système de signalisation et d'information, d'équipement de visibilité ou de conditionnement d'air. À la suite de ce diagnostic, le candidat remet en conformité le système. • 0 h 30 réaliser la pose d'un accessoire sur un véhicule automobile prééquipé. <p>Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux.</p> |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |
| ▪ Entretien technique | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| ▪ Questionnaire professionnel | <p>Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles</p> <p>Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles</p> <p>Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules</p> | 01 h 00 min | Un questionnaire professionnel, sur les compétences listées, complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat sur les normes, les éléments de réglementation, de sécurité et les méthodologies d'intervention spécifiques indispensables à l'exercice de l'emploi. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 4/44 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|--|---|-------------|---|
| | automobiles Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides | | |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| Entretien final | | 00 h 20 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. |
| | Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | 07 h 20 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury joue le rôle d'un responsable d'atelier.

Les interventions en atelier qui se déroulent pendant la mise situation professionnelle, nécessitent pour les candidats de recueillir des consignes auprès du jury et de les reporter sur les fiches de travaux.

Le candidat aura à sa disposition la documentation du constructeur nécessaire à son intervention.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 5/44 |

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles | | | | | |
| Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les lectures de défauts et initialisations sur les systèmes électroniques embarqués sont correctement réalisés.</p> <p>Les pièces, équipements et matériels sont correctement sélectionnés et mis en œuvre.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Le pneu monté est conforme au code de la route et adapté au véhicule, la roue étanche et équilibrée avec la précision requise.</p> <p>Le système de freinage est opérationnel, la purge et l'amorçage de la pédale réalisés.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 6/44 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites et à la réglementation relative à la manipulation des fluides frigorigènes.</p> <p>Le fluide frigorigène est confiné, la détection de fuite et le test d'efficacité de la climatisation réalisés.</p> <p>La fiche d'intervention spécifique aux fluides frigorigènes est correctement renseignée.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles | | | | | |
| Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux systèmes de direction et de liaison au sol, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de direction ou de liaison au sol objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 7/44 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Le choix des instruments de mesure est pertinent et les mesures réalisées sont justes.</p> <p>Les outils de coupe et d'ajustage sont correctement utilisés, l'assemblage réalisé est fonctionnel.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 8/44 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques | | | | | |
| Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites et à la réglementation relative à la manipulation des fluides frigorigènes.</p> <p>Le fluide frigorigène est confiné, la détection de fuite et le test d'efficacité de la climatisation réalisés.</p> <p>La fiche d'intervention spécifique aux fluides frigorigènes est correctement renseignée.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 9/44 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires | | | | | |
| Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux périphériques du moteur et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le périphérique du moteur, il est étanche et son fonctionnement est à l'initial.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 10/44 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants ou le système avancé d'aide à la conduite objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites et à la réglementation relative à la manipulation des fluides frigorigènes.</p> <p>Le fluide frigorigène est confiné, la détection de fuite et le test d'efficacité de la climatisation réalisés.</p> <p>La fiche d'intervention spécifique aux fluides frigorigènes est correctement renseignée.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 11/44 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés aux systèmes de signalisation et d'information, aux équipements de visibilité et de conditionnement d'air et les réseaux de communication, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de signalisation et d'information, l'équipement de visibilité, de conditionnement d'air ou le réseaux de communication objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 12/44 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|---|---|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides | <p>Les règles QHSE sont respectées et le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.</p> <p>La méthodologie de diagnostic est adaptée et permet d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, les vérifications et mesures sont correctement réalisées avec les outillages adaptés système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides, et les interprétations des grandeurs physiques mesurées sont cohérentes.</p> <p>Les opérations inscrites sur l'ordre de réparation ou demandées oralement par le responsable hiérarchique sont intégralement effectuées, conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>Les réglages et les paramétrages sont réalisés sur le système de de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides objet de l'intervention, son fonctionnement est à l'initial.</p> <p>La fiche de travaux est correctement renseignée et les anomalies détectées sont indiquées.</p> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <p>Obligations réglementaires le cas échéant : Les candidats issus d'un parcours VAE doivent présenter une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes famille 2 catégorie V en amont des mises en situation.</p> | | | | | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 13/44 |

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales | Compétences professionnelles concernées |
|--|---|
| Respecter des règles et des procédures | Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles |
| | Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides |
| | Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 |
| | Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles |
| | Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles |
| Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème | Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles |
| | Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles |
| | Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles |
| | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles |
| | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles |
| | Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles |
| Mobiliser les environnements numériques | Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles |
| | Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles |
| | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles |

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TEA

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 07 h 20 min

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 14/44 |

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le candidat pendant l'ensemble des opérations de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement de la mise en situation professionnelle, le jury constate des manquements aux règles de sécurité ou une manœuvre pouvant entraîner une mise en danger des personnes, des biens ou des matériels, il doit le signaler au responsable de la session d'examen qui appréciera de la poursuite ou non de l'intervention.

Le jury a la charge de corriger le questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans Objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant ou un membre du jury est présent lors du passage du questionnaire professionnel.

A la fin de l'épreuve, il a en charge de ramasser les épreuves.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 15/44 |

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien électromécanicien automobile

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 17/44 |

CCP

Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|--|-------------|--|
| Mise en situation professionnelle | Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 | 02 h 30 min | La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant : A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise : <ul style="list-style-type: none">1 h 00 un entretien périodique ou pré contrôle technique sur un véhicule automobile.1 h 00 un remplacement ou réparation d'un pneumatique et remplacement d'un élément du système de freinage des véhicules automobiles.0 h 30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation. Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 19/44 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|--|----------------------|-------------|---------------------------------------|
| ▪ Entretien technique | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| ▪ Questionnaire professionnel | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 02 h 30 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les interventions en atelier qui se déroulent pendant la mise situation professionnelle, nécessitent pour les candidats de recueillir des consignes auprès du jury et de les reporter sur les fiches de travaux.

Le candidat aura à sa disposition la documentation du constructeur nécessaire à son intervention.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le candidat pendant l'ensemble des opérations de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement de la mise en situation professionnelle, le jury constate des manquements aux règles de sécurité ou une manœuvre pouvant entraîner une mise en danger des personnes, des biens ou des matériels, il doit le signaler au responsable de la session d'examen qui appréciera de la poursuite ou non de l'intervention.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La surveillance est assurée par le jury.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 20/44 |

CCP

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|--|-------------|--|
| Mise en situation professionnelle | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles | 03 h 00 min | La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant : A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise : <ul style="list-style-type: none">• 1h30 le diagnostic d'un dysfonctionnement d'un système de liaison au sol ou de direction suivi d'une opération partielle ou complète de remise en état présentant un assemblage mécanique endommagé,• 1h30 le diagnostic d'un dysfonctionnement du système de transmission, Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |
| ▪ Entretien technique | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 21/44 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|--|---|-------------|--|
| ▪ Questionnaire professionnel | Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles | 00 h 30 min | Un questionnaire professionnel, sur les compétences listées, complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat sur les normes, les éléments de réglementation, de sécurité et les méthodologies d'intervention spécifiques indispensables à l'exercice de l'activité. |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 03 h 30 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury joue le rôle de responsable d'atelier.

Les interventions en atelier qui se déroulent pendant la mise situation professionnelle, nécessitent pour les candidats de recueillir des consignes auprès du jury et de les reporter sur les fiches de travaux.

Le candidat aura à sa disposition la documentation du constructeur nécessaire à son intervention.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le candidat pendant l'ensemble des opérations de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement de la mise en situation professionnelle, le jury constate des manquements aux règles de sécurité ou une manœuvre pouvant entraîner une mise en danger des personnes, des biens ou des matériels, il doit le signaler au responsable de la session d'examen qui appréciera de la poursuite ou non de l'intervention.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans Objet.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 22/44 |

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un membre du jury est présent lors du passage du questionnaire professionnel.

A la fin de l'épreuve, il a en charge de ramasser et de corriger les épreuves.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 23/44 |

CCP

Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|--|-------------|---|
| Mise en situation professionnelle | Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles | 03 h 00 min | La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant : A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise : <ul style="list-style-type: none">1h00 le diagnostic d'un dysfonctionnement du moteur thermique,1h30 le diagnostic d'un dysfonctionnement d'un système périphérique du moteur suivi d'une opération partielle ou complète de remise en état.0 h 30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation. Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux. |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 25/44 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|--|--|-------------|--|
| ▪ Entretien technique | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| ▪ Questionnaire professionnel | Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles | 00 h 30 min | Un questionnaire professionnel, sur les compétences listées, complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat sur les normes, les éléments de réglementation, de sécurité et les méthodologies d'intervention spécifiques indispensables à l'exercice de l'activité. |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 03 h 30 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury joue le rôle de responsable d'atelier.

Les interventions en atelier qui se déroulent pendant la mise situation professionnelle, nécessitent pour les candidats de recueillir des consignes auprès du jury et de les reporter sur les fiches de travaux.

Le candidat aura à sa disposition la documentation du constructeur nécessaire à son intervention.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles

Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 30 min

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 26/44 |

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le candidat pendant l'ensemble des opérations de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement de la mise en situation professionnelle, le jury constate des manquements aux règles de sécurité ou une manœuvre pouvant entraîner une mise en danger des personnes, des biens ou des matériels, il doit le signaler au responsable de la session d'examen qui appréciera de la poursuite ou non de l'intervention.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un membre du jury est présent lors du passage du questionnaire professionnel.

A la fin de l'épreuve, il a en charge de ramasser et de corriger les épreuves.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 27/44 |

CCP

Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|--|---|-------------|---|
| Mise en situation professionnelle | Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles | 03 h 00 min | La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant : A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise : <ul style="list-style-type: none">1 h 00 un diagnostic d'un réseau de communication, d'un système de signalisation et d'information, d'équipement de visibilité ou de conditionnement d'air. À la suite de ce diagnostic, le candidat remet en conformité le système.1 h 00 un diagnostic sur un système d'ouvrant, de retenue et de protection des occupants ou un système avancé d'aide à la conduite.0 h 30 réaliser la pose d'un accessoire sur un véhicule automobile prééquipé.0 h 30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation. Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 29/44 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|---|-------------|---|
| | | | observations sur la fiche de travaux. |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |
| ▪ Entretien technique | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| ▪ Questionnaire professionnel | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides | 00 h 30 min | Un questionnaire professionnel, sur les compétences listées, complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat sur les normes, les éléments de réglementation, les éléments de sécurité et les méthodologies d'intervention spécifiques indispensables à l'exercice de l'activité. |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | 00 h 00 min | Sans objet |
| | Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | 03 h 30 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury joue le rôle de responsable d'atelier.

Les interventions en atelier qui se déroulent pendant la mise situation professionnelle, nécessitent pour les candidats de recueillir des consignes auprès du jury et de les reporter sur les fiches de travaux.

Le candidat aura à sa disposition la documentation du constructeur nécessaire à son intervention.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le jury observe le candidat pendant l'ensemble des opérations de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement de la mise en situation professionnelle, le jury constate des manquements aux règles de sécurité ou une manœuvre pouvant entraîner une mise en danger des personnes, des biens ou des matériels, il doit le signaler au responsable de la session d'examen qui appréciera de la poursuite ou non de l'intervention.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 30/44 |

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le candidat pendant l'ensemble des opérations de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement de la mise en situation professionnelle, le jury constate des manquements aux règles de sécurité ou une manœuvre pouvant entraîner une mise en danger des personnes, des biens ou des matériels, il doit le signaler au responsable de la session d'examen qui appréciera de la poursuite ou non de l'intervention.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans Objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un membre du jury est présent lors du passage du questionnaire professionnel.

A la fin de l'épreuve, il a en charge de ramasser et de corriger les épreuves.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 31/44 |

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien électromécanicien automobile

Locaux

| Modalité d'évaluation | Désignation et description des locaux | Observations |
|-----------------------------------|--|---|
| Mise en situation professionnelle | Atelier de réparation, comportant : <ul style="list-style-type: none">- 3 emplacements pourvus chacun d'un véhicule et d'un pont élévateur, dont un emplacement dédié et équipé pour le contrôle et le réglage de la géométrie des trains roulants,- 4 emplacements permettant d'intervenir sur un véhicule au sol,- 1 poste de travail disposant de 2 établis de mécanicien,- 1 poste de travail permettant d'intervenir sur un moteur ou une boîte de vitesses déposés ou montés sur support. | Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Cet atelier doit comporter un dispositif d'extraction des gaz d'échappement, un réseau de distribution en électricité, air comprimé et eau, moyens d'extinction des incendies, trousse de premier secours, sanitaires et douches. |
| Entretien final | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 33/44 |

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|-------------------|--------|--|--|--|
| Postes de travail | 3 | Poste de travail sur véhicule automobile levé: Les postes sont chacun munis d'un moyen de levage de véhicule léger. Un des postes est équipé d'un appareil de contrôle et de réglage de géométrie des trains roulants. Ils sont équipés de bacs de tri sélectif. | 3 | Ces postes sont équipés d'un système d'extraction des gaz d'échappement et sont alimentés en air comprimé et en électricité. |
| | 1 | Poste de travail mécanique générale. Ce poste est équipé de deux établis munis d'un étau, d'un marbre, d'une presse, d'un touret à mouler, d'une perceuse avec mandrin d'une capacité de 13 mm et de matériels de contrôle métrologique. | 2 | Ce poste dispose d'une alimentation en air comprimée et en électricité. |
| | 1 | Poste de travail sur moteur et organes mécaniques. Ce poste de travail doit permettre d'accueillir un moteur de véhicule automobile, une boîte de vitesse ou un pont monté sur support. Les espaces entre les différents organes permettent à deux candidats de travailler simultanément. | 2 | Ce poste doit être approvisionné en air comprimé et électricité. |
| | 4 | Poste de travail sur véhicule au sol. Il est équipé de bacs de tri sélectif. | 4 | Ce poste est équipé d'un système d'extraction des gaz d'échappement et alimenté en air comprimé et en électricité. |
| Machines | 1 | Analyseur de gaz pour le contrôle des émissions polluantes de moteurs à essence. | 1 | Sans objet |
| | 1 | Equilibreuse de roues de véhicules automobiles. | 1 | Equipée de ses accessoires. |
| | 1 | Platine démonte-pneus de véhicules automobiles. | 1 | Equipée de ses accessoires. |
| | 1 | Réglo phare pour le contrôle et le réglage de la hauteur des feux de croisement. | 1 | Sans objet |
| | 1 | Station de récupération et de charge pour systèmes de climatisation de véhicules. | 1 | Le matériel doit être vérifié et étalonné. Il doit être déclaré à la |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 34/44 |

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|---------------------|--------|---|--|--|
| | | | | liste d'équipement du dossier opérateur fluide de l'établissement. |
| Outils / Outillages | 1 | Caisse à outils individuelle ou une servante atelier comprenant une collection d'outillage courant du mécanicien. | 1 | Sans objet |
| | 1 | Collection d'outils pour circuit de freinage dont pour l'essentiel, repousse-piston de frein, purgeur de frein, clés à tuyauter, coffret de contrôle de la pression de freinage, pince-durites, bac de récupération, pince à ressort. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Composition d'équipement pour la manutention dont, grue d'atelier, cric, chandelles, chariot de visite. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Composition d'outils de mécanique générale incluant pour l'essentiel, compas à pointes, double mètre, équerre à chapeau, grattoir triangulaire, jeu de limes, coffret de réparation par filets rapportés, coffret d'extracteurs de goujons, coffret pince à rivets, dégoujonneuse, jeu de filières rondes, jeu de forets hélicoïdaux, jeu d'extracteurs de goujons cassés, filon (ISO), perceuse à main, porte filière, jeu de tarauds, tourne à gauche, tournevis à frapper. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Composition d'outils de métrologie dont pour l'essentiel, comparateur, jauge à filetage, jauge de profondeur 1/50ème, jeu de micromètres, pied coulisse au 1/50ème, support magnétique de comparateur, règle rectifiée long 800 mm. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Composition d'outils pour la climatisation. Les outils spécifiques mentionnés dans la documentation du constructeur de l'équipement ou du véhicule employés pour la mise en situation professionnelle, doivent également faire partie de la composition. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Composition d'outils pour la suspension incluant pour l'essentiel, compresseur de ressorts de suspension, jeu de coupelles de ressort, extracteur de rotules, extracteur d'arbres de transmission. Les outils spécifiques tels que mentionnés par la documentation du constructeur de l'équipement ou du véhicule employés pour la mise en situation professionnelle, doivent également faire partie de la composition. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Composition d'outils pour le moteur incluant pour l'essentiel, contrôleur d'étanchéité des cylindres, compressiomètre, contrôleur de pression d'huile, contrôleur d'étanchéité de circuit de refroidissement, contrôleur de tension de courroie, clé à bougie, clé à chaîne, clé démonte-poulie, douille pour | 2 | Sans objet |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 35/44 |

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|--|--------|--|--|--------------|
| | | injecteurs, lève-soupape, pince-durite, coffret de calage de distribution, une pompe manuelle à pression / dépression (type pompe à vide Mityvac). Les outils spécifiques tels que mentionnés par la documentation du constructeur de l'équipement ou du véhicule employés pour la mise en situation professionnelle, doivent également faire partie de la composition. | | |
| | 1 | Composition d'outils pour le serrage contrôlé dont pour l'essentiel, clé dynamométrique, rallonge de clé dynamométrique, rapporteur pour serrage angulaire. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Composition d'outils pour les opérations de station-service. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Composition d'outils pour systèmes de transmission dont pour l'essentiel, décolleur de roulements, extracteur à inertie, collection extracteurs 3 griffes et autres, peson dynamomètre, pince à jonc d'arrêt, pinces à circlips. Les outils spécifiques mentionnés par la documentation du constructeur de l'équipement ou du véhicule employés pour la mise en situation professionnelle, doivent également faire partie de la composition. | 2 | Sans objet |
| | 1 | Outil de diagnostic, permettant la mise à zéro des indicateurs de maintenance programmée, la lecture et l'effacement des mémoires de défauts et le contrôle des paramètres des systèmes à gestion électronique. | 1 | Sans objet |
| Équipements | 2 | Boîtes de vitesse et arbres de transmission montés sur châssis. Les moteurs sont à arbre à cames en tête et à entraînement de la distribution par courroie crantée. | 2 | Sans objet |
| | 7 | Véhicules automobiles dont deux climatisés. | 7 | Sans objet |
| Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective | 2 | Paire de gants anti-coupures, gants nitriles, lunettes de protection. | 2 | Sans objet |
| | 2 | Paire de gants pour la manipulation des fluides frigorigènes, lunettes de protection. | 2 | Sans objet |
| Matières d'œuvre | 1 | Lot de liquides et lubrifiants pour la maintenance des véhicules tels que, huile moteur, huile de transmission, liquide de frein, liquide de refroidissement, graisses, eau distillée. | 7 | Sans objet |
| | 1 | Lot de pièces et de produits pour la remise en état des assemblages mécaniques. | 7 | Sans objet |
| | 1 | Lot de pièces et de produits pour le freinage. | 7 | Sans objet |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 36/44 |

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|----------------|--------|--|--|--------------|
| | 1 | Lot de produits pour la climatisation. | 7 | Sans objet |
| | 1 | Lot de produits pour la réparation des véhicules tels que pâte à joint, décapant joint, nettoyant frein, nettoyant pièces mécaniques, frein filet, dégrissant. | 7 | Sans objet |
| Documentations | 1 | Une documentation papier ou numérique par poste de travail. | 1 | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 37/44 |

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien électromécanicien automobile est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile Arrêté du 07/10/2016 | | Technicien électromécanicien automobile Arrêté du 28/09/2023 | |
|---|---|---|---|
| CCP | Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles | CCP | Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles |
| CCP | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles | CCP | Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles |
| CCP | Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques | CCP | Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques |
| CCP | Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires | CCP | Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 39/44 |

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TEA | RE | TP-00445 | 11 | 30/09/2023 | 04/10/2023 | 41/44 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

